

Paris, le 25 août 2022

DELINQUANCE DES MINEURS

Non, les lieux de rééducation et de redressement ne sont pas la solution miracle !

La CNAPE réagit aux annonces de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, concernant la création à Mayotte de « lieux de rééducation et de redressement » pour les mineurs délinquants qui seraient encadrés par des militaires. Outre que la fédération désapprouve cette réponse circonstancielle, elle affirme que ces lieux seront à l'évidence inadaptés pour répondre aux divers besoins d'accompagnement de ces enfants.

Le traitement de la délinquance juvénile exige une approche multidimensionnelle et transversale basée sur le principe de la primauté de l'éducatif sur le répressif. Les réponses pénales doivent privilégier un accompagnement global des enfants et des adolescents, assuré par des professionnels qualifiés.

Les passages à l'acte traduisent avant tout l'expression du mal-être de ces enfants livrés à eux-mêmes, démunis, et exposés à de multiples risques que le contexte économique et social très dégradé de l'île ne fait qu'aggraver.

C'est pourquoi, afin de prévenir et traiter durablement la délinquance juvénile, la CNAPE plaide pour la mise en œuvre, sans plus tarder, d'une politique de scolarisation de tous les enfants vivant à Mayotte. Plus encore, il s'agit de remédier durablement à sa situation économique et sociale qui affecte en premier lieu les enfants. Ce sont des actions massives et volontaristes qui seules pourront traiter durablement les effets pervers que la situation actuelle porte en germe.

CONTACT

**Marie-Charlotte
Lanniée**

Responsable de la
communication

01 45 83 07 00

mc.lanniee@cnape.fr